

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 OCTOBRE 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver la cession du foncier dit du Vélodrome, dans le cadre de la réalisation d'un multiplexe cinématographique, aux conditions suivantes :

- le prix de vente consenti à la société « CINEMA ET LOISIRS » est de 50 € le m² pour l'emprise foncière de 7 193 m², soit 359.650 € (trois cent cinquante-neuf mille six cent cinquante euros),
- le futur acquéreur a l'obligation de maintenir l'affectation du site à une activité cinématographique. En cas de changement d'affectation, dans les quinze premières années à compter de la signature de l'acte de vente, il devra verser un complément de prix correspondant au différentiel entre la valeur du bien immobilier au moment de cette décision et la valeur au jour de la vente, actualisé selon l'Indice du Coût de la Construction (I.C.C.),

- d'approuver la signature d'un bail emphytéotique concernant les 1 610 m² de gradins consentis au projet pour une durée de vingt ans en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 5.000 € (cinq mille euros),

- de désigner Monsieur Yann MALARD, Notaire à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210), pour rédiger l'acte de vente et le bail emphytéotique,

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- de valider la modification des conditions de paiement de la cession des parcelles de terrain situées boulevard Franck LAMY à Royan, cadastrées section AM n° 135, n° 172, n° 174, n° 175, n° 176, n° 177, n° 178 et n° 179 par la société SA LE FOYER, comme suit :

- un premier versement de 534.000 € T.T.C. (cinq cent trente-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) à la signature de l'acte de vente,
- complété d'un second versement de 534.000 € T.T.C. (cinq cent trente-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) au lancement de la 2^{ème} tranche de travaux,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- de consentir à la Société de Distribution Royannaise (SODISROY), titulaire du bail à construction consenti par la Ville de Royan pour la station-service située route de Royan à Médis, une prorogation de huit années du bail à construction, portant ainsi la fin du bail au 23 novembre 2030,
- de porter le montant du loyer annuel à 15 000 euros net jusqu'au 22 novembre 2022, date d'expiration du bail actuel, puis de la porter à 17 000 euros net par an, jusqu'au terme du nouveau bail, soit le 23 novembre 2030,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant au bail à construction, qui sera rédigé par la SCP Stéphane LAPÈGUE et François Xavier VICQ, notaires, 4 avenue de Pontailiac à Royan.

- d'acquérir à l'euro symbolique, à la Société en Nom Collectif (SNC) Royan-La Perche, la parcelle cadastrée section AZ n° 471, d'une superficie globale de 719 m², pour permettre l'élargissement de la voirie communale, à l'angle du boulevard de la Perche et de l'avenue Charles RÉGAZZONI, pour l'aménagement d'un carrefour, sur l'emplacement réservé n° 18,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'abroger la délibération n° 14.153 du 6 novembre 2014,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification.

- d'acquérir à l'euro symbolique, à la Société Civile Immobilière (SCI) La Villalodge Atlantique, les parcelles cadastrées section BE n° 779, n° 782, n° 783, n° 785, n° 787, n° 789, n° 790, n° 793, n° 794, n° 796 et n° 798, d'une superficie globale de 536 mètres carrés, pour l'élargissement de la rue des Renards, de la rue des Esturgeons et de l'Allée des Champs,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- d'abroger la délibération n° 13.169 du 5 septembre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à engager une procédure de désaffectation, puis de déclassement des parcelles « CM n° 198 » et « BZ n° 627 », représentant un tronçon de la voie communale 104, en vue d'une cession ultérieure à titre onéreux, à la société COOLANGALOOK.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la procédure d'enquête publique.

- d'approuver le projet de modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), conformément aux prescriptions des articles L.5216-5 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comme suit, et qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017 :

2.1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le point 2.1.1.1. est remplacé par les dispositions suivantes :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Le point 2.1.1.2. : *Actions de développement économique d'intérêt communautaire est supprimé.*

Il est, par ailleurs, inséré un point 2.1.5. : *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.*

2.2. COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Au chapitre 2.2.3. : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, il est retiré la compétence : *Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

- d'approuver le projet de rapport annuel du contrat de ville 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2016 - budget principal et budget annexe du camping -, comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 219 142,41
 - Recettes : 2 219 142,41 (dont solde d'exécution reporté)

Section d'investissement

- Dépenses : 336 534,41
 - Recettes : 5 541 725,88 (dont solde d'exécution reporté)

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Section d'exploitation

- Dépenses : 36 968,69
 - Recettes : 36 968,69 (dont solde d'exécution reporté)

Section d'investissement

- Dépenses : 6 863,54
 - Recettes : 9 107,70 (dont solde d'exécution reporté)

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (Y compris les restes à réaliser)

Section de fonctionnement

- Dépenses : 6 884 146,01
 - Recettes : 6 884 146,01

Section d'investissement

- Dépenses : 2 256 111,10
 - Recettes : 2 256 111,10

- de modifier les crédits de l'exercice 2016 du budget principal, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022.01	- Dépenses imprévues	- 214 153,00 €	
6574.0241	- Subventions pour les « Nouvelles Explorations »	+ 60 000,00 €	
611.4145	- Prestations patinoire	+ 154 153,00 €	
	TOTAL	0	0

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2033.4142	- Frais d'insertion pour restaurant du Golf	+ 864,00 €	
2313.4142	- Travaux restaurant du Golf	- 864,00 €	
	TOTAL	0	0

- d'attribuer les subventions diverses suivantes :

Article 6574 Fonction 30

- ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA + 1 000,00 €

Article 6574 Fonction 40

- ROC PLONGÉE + 2 330,00 €
- A.P.R (ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE ROYAN) + 5 546,00 €

- d'approuver les créances admises en non valeur et les créances éteintes, figurant sur les demandes établies par le Chef de service comptable de Royan pour le Budget Principal :

Etat N°1	Années 2006 à 2016	13 485,66 €
Etat N°2	Années 2010 à 2015	18 557,10 €
TOTAL.....		32 042,76 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 et 6542 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 30.600 € (trente mille six cents euros) à l'association « Royan Océan Club Golf », portant la subvention totale à 40.600 € (quarante mille six cents euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2016.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.565 € (onze mille cinq cent soixante-cinq euros) à l'association « Les Régates de Royan », portant la subvention totale à 46.065 € (quarante-six mille soixante-cinq euros).
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association « Les Régates de Royan », pour l'année 2016.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention de 126 040 euros, correspondant à 40 % du coût global des travaux (315 100 euros H.T., soit 378 120 euros T.T.C.), prévue pour l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), dans le cadre des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

- de valider l'engagement de principe de la Ville de Royan, dans le cadre de l'appel à projet FISAC,
- d'abroger la délibération du Conseil Municipal n° 16.031 du 14 avril 2016,
- de cibler les actions sur Royan, portant sur les axes suivants :
 - amélioration de la qualité de l'offre commerciale sur les marchés,
 - animation de l'offre commerciale de centre-ville,
 - qualification de l'environnement urbain et commercial.
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), portant sur les axes précités, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter une aide financière pour le projet de rénovation des marchés et de la sonorisation du centre-ville,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Intervention étatique pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), portant sur les axes précités, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter une aide financière, pour améliorer le cadre de vie du commerce de proximité et ses conditions d'accessibilité, articulé autour des 3 axes et des 9 fiches actions précitées,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la création d'une nouvelle piste taxiway à l'aérodrome de Royan-Médis.

- de fixer à trois ans la durée durant laquelle le cédant, qui souhaite présenter un cessionnaire de son fonds, aura dû exercer son activité sur l'un des marchés de la Ville de Royan.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- d'approuver la convention constitutive du groupement local de commandes de Royan Atlantique pour la passation de marchés ou accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires et produits d'entretien en lien avec les Collectivités Territoriales et les Établissements Publics locaux d'Enseignement,
- d'approuver les termes de la convention dudit groupement désignant la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention.

- d'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et ses annexes à intervenir avec GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relevé en hauteur, ainsi que ses annexes, pour une durée de vingt (20) ans, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public, fixée à 50 € (cinquante euros) annuels par site, soit 1 250 € (mille deux cent cinquante euros), revalorisée chaque année au 1^{er} janvier.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention ainsi que chaque convention particulière établie par site détaillée à l'annexe n° 2, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- d'approuver les comptes des opérations réalisées par la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), relatives au Foyer Logement « Le Logis de Vaux », aux résidences « Félix REUTIN et le Fief » ainsi qu'à la « Cité Pierre LIS », arrêtés au 31 décembre 2015, et laissant apparaître un déficit cumulé sur la commune de Royan de 41 900,35 €.

- d'attribuer à l'espace public, situé entre le Casino de Pontailac et la façade de Verthamon (baladoir en bois), en bordure de plage, la dénomination :

« Promenade Roger GENTY »

- d'accepter de contribuer financièrement à la manifestation « Festival sur les Nouvelles Explorations », à hauteur de 60.000 € (soixante mille euros) soit 35.30 % du montant global du programme, évalué à 170.000 € (cent soixante-dix mille euros) maximum,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'association EXPLORER,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.
